

2023/...



TRANSMIS LE 19/12/2023
REÇU LE 19/12/2023
AFFICHÉ LE
NOTIFIÉ LE 20/12/2023
PUBLIÉ LE 20/12/2023
EXÉCUTIF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2023. DÉLIBÉRATION N°9

OBJET : CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE RÉSEAU PÉRINATAL DU VAL-D'OISE (RPVO).

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-trois, le 14 du mois de décembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.

Adjoints au Maire (*) : Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE (à partir de 20h40, question 21), Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Maryem EL AMRANI, Ginette FIFI-LOYALE, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER GIRAULT, Valentin BARTECKI, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseillers Municipaux (*) : Marc SCHWEITZER, Yohan KAJDAN.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Conseillers Municipaux (*) : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE

Conseillers Municipaux (*) : Florent BATIER, Océane USTASE.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Marie-Christine CAVECCHI : Xavier MELKI

Alain VERBRUGGHE : Patrick BOULLÉ (jusqu'à 20h40, question n°20)

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Marion WERNER : Laurie DODIN

Stéphane VERNEREY : Henri FERNANDEZ

Mohamed BANNOU : Claire LE BERRE

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Françoise LASCOT : Vincent MULOT

ABSENTS

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Pasionaria ENEDAGUILA

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO.

Le Conseil Municipal, convoqué le 7 décembre 2023, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Centre Municipal de Santé

Question n°9 du CM en date du 14/12/2023-P1/1

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2023. DÉLIBÉRATION n°9

OBJET : CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE RÉSEAU PÉRINATAL DU VAL-D'OISE (RPVO).

Le Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et L.2121-13,

VU le Code de la Santé publique,

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer un suivi des enfants vulnérables sur le territoire,
CONSIDÉRANT la désertification de professionnels de santé, pédiatres et médecins généralistes,

CONSIDÉRANT que le Centre Municipal de Santé a pour objectif de faciliter l'accès aux soins du fait de leur proximité territoriale avec des missions de préventions, de diagnostic et de soins,

APRES l'avis de la Commission "Ressources et Développement " en date du 30 novembre 2023,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal

Article 1^{er} : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer la convention de partenariat entre le RPVO et le CMS

Article 2 : **PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 3 : **PRÉCISE** que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Xavier MELKI

Maire de Franconville-la-Garenne

Conseiller Régional d'Île-De-France

À l'unanimité des votants

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Caractère Exécutoire

Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire

Mme Genevieve LE BECQEC
Le 20 décembre 2023

Acte à classer**DEL14122023Q09**

1 **2** **3** **4**
En préparation En attente retour > AR reçu < Classé
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-12-19T18-30-34.00 (MI249843288)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20231214-DEL14122023Q09-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ - SIGNATURE D'UNE CONVENTION
AVEC LE RÉSEAU PÉRINATAL DU VAL-D'OISE (RPVO)

Date de décision : 14/12/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 09 - CMS - Convention RPVO.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 19/12/23 à 18:30

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 19/12/23 à 18:30

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 19/12/23 à 18:46

